

15 Question de M. Benoit Hellings au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "la mise à disposition des archives classifiées belges en vue d'éclairer l'enquête des Nations Unies sur la mort suspecte de Dag Hammarskjöld" (n° 20975)

15.01 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Monsieur le vice-premier ministre, d'après *Le Figaro* du 28 septembre dernier, un document confidentiel des Nations unies estime que les circonstances de la mort du secrétaire général Dag Hammarskjöld ne sont pas accidentelles. Son avion aurait été abattu. Le juge tanzanien Mohamed Chande Othman, en charge de l'enquête depuis février 2017, a remis le 9 août dernier à Antonio Guterres, un rapport qui fait état de nouveaux éléments, fournis notamment par les gouvernements américain, anglais et, saluons-le, belge.

En novembre 2016, vous m'affirmiez que votre département avait collaboré avec la plus grande transparence à toutes les demandes du groupe d'experts. Or, en réponse à l'une de mes questions écrites, le 23 février dernier, votre collègue en charge de la Justice, M. Geens, a affirmé que la Sûreté de l'État n'avait pas été consultée par les enquêteurs de l'ONU lors de leur passage en Belgique. Or, au-delà des documents propres datant de cette époque, on sait que la Sûreté de l'État stocke désormais une partie des archives dites africaines, autrefois entreposées en vos services, au SPF Affaires étrangères. Je pense en particulier aux documents provenant de la Sûreté coloniale.

Monsieur le vice-premier ministre, voici donc mes questions. L'une des principales avancées de cette enquête concerne la vérification des dires d'un diplomate français, Claude de Kémoularia, auquel un ancien pilote de chasse belge dénommé ou surnommé Beukels ou Breukels se serait confié en 1967, évoquant une bavure après une tentative de détournement aérien de l'avion en question. Le juge Othman a eu accès à l'agenda, à des lettres et à d'autres documents personnels de ce diplomate français. Il ne peut toutefois pas déterminer l'identité exacte de notre éventuel compatriote. Allez-vous enfin exiger de la Sûreté de l'État qu'elle collabore étroitement avec les Nations unies à propos des recherches concernant ce Beukels ou Breukels et l'impliquer cette fois dans la démarche de recherche centralisée par votre département? Votre département était en effet l'interlocuteur de l'équipe de recherche de l'ONU lors de sa venue à Bruxelles.

Dans ses recommandations qui seront rendues publiques la semaine prochaine, le 25 octobre précisément, le juge Othman demande à l'ONU elle-même, mais surtout aux pays concernés par cette affaire - dont la Belgique - de tout mettre en œuvre pour déclassifier et de mettre à disposition des enquêteurs toutes les données susceptibles de faire la lumière sur cette affaire.

A contrario, il demande aux pays concernés d'affirmer de façon explicite et sans aucune équivoque qu'ils ne possèdent pas ce type de matériau historique.

Afin de remplir nos engagements internationaux, envisagez-vous de demander à la Sûreté de l'État la déclassification de documents qui datent, pour les plus récents, de 1962? Cinquante-cinq ans, cela constitue un temps relativement long, convenons-en. Dans le cas contraire, pouvez-vous affirmer explicitement que la Belgique n'en dispose pas? C'est en tout cas ce que vous demandera très officiellement le rapport qui paraîtra le 25 octobre.

15.02 Didier Reynders, ministre: Monsieur Hellings, depuis l'an dernier, lorsque vous m'aviez interrogé sur cette enquête, la personne éminente qui était chargé de la poursuivre - M. Othman - a posé de nouvelles questions à notre pays, qui ont nécessité de nouvelles recherches dans les archives publiques disponibles. Elles ont été entreprises tant dans les archives de mon département que dans celles de la Défense et de la Sûreté de l'État. Ces deux dernières, dont j'avais sollicité la collaboration, ont en effet participé à cette enquête.

La Sûreté a déclassifié plusieurs documents et a notamment consulté le Fonds "Sûreté congolaise". Lors de ces nouvelles recherches, aucune trace d'un pilote belge nommé ou surnommé Beukels n'a été trouvée.

M. Othman a reçu des documents et en a remercié la Belgique. Je rappelle que son rapport, qui a été rendu le 9 août dernier au secrétaire général des Nations unies, n'a pas encore été communiqué aux États membres. Nous ne connaissons donc pas encore les conclusions, pas plus que les recommandations de M. Othman.

Mon département a donc continué à collaborer avec la plus grande transparence et la meilleure volonté à l'enquête des Nations unies sur les circonstances de la mort de Dag Hammarskjöld. Ma compétence ne s'étend cependant pas sur l'ensemble des archives publiques belges, vous en conviendrez.

Lors d'un contact au printemps 2017, M. Othman avait suggéré que la Belgique désigne un point focal responsable de la conduite des nouvelles recherches. Je me suis permis de suggérer à la secrétaire d'État à la Politique scientifique de confier cette tâche à l'archiviste général du Royaume, qui est de par sa fonction le meilleur connaisseur de l'ensemble des archives publiques belges. Je ne suis pas sûr que, jusqu'à présent, une suite ait été donnée à cette demande. En tout cas, je n'ai pas reçu de confirmation en la matière.

15.03 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): En effet, monsieur le ministre, le rapport sera rendu public dans une semaine. Cependant, *Le Figaro* du 28 septembre, lui, a pu avoir accès à des éléments confidentiels. Si vous voulez, je vous le transmets pour pouvoir préparer la réponse.

L'ONU, dans ce rapport, constate clairement un blocage. Certaines informations, qui sont incontestablement dans les archives classifiées de certains États – la Belgique, mais aussi les États-Unis, l'Afrique du Sud et la Grande-Bretagne –, ne sont pas rendues publiques.

Deuxièmement, il est clair que c'est la raison pour laquelle le juge Othman conseille au secrétaire général de l'ONU de demander aux États d'affirmer explicitement que ces États ne disposent pas d'archives. Je trouve cette méthode intéressante, car elle va vous obliger – malheureusement vous êtes le point focal pour l'ONU – à, même si vous n'avez pas la compétence sur tous les départements de l'État belge, vous prononcer au nom de tous les départements de l'État belge sur le fait que la Belgique, si elle ne donne pas accès aux archives classifiées, n'en possède pas. Cela pourrait vous amener, éventuellement, à devoir mentir, ce que je ne souhaite à aucun homme politique.

Enfin, il y a quelque chose de très énervant dans ce dossier. Il s'agit quand même du seul secrétaire général de l'ONU décédé en cours de mandat, vraisemblablement à cause d'un assassinat. La Belgique, à ce moment-là, précisément au moment de l'enquête, décidait d'allonger de trente à cinquante ans le délai de conservation des archives classifiées, sur l'initiative du gouvernement et en particulier de son ministre de la Justice.

À ce moment-là, la Belgique a donné un très mauvais exemple à tous les archivistes. Je partage avec vous la conviction que l'archiviste en charge des Archives générales du Royaume est à même de pouvoir concentrer l'information, mais cette majorité, en votant cette loi d'augmentation du délai de conservation des archives classifiées, a donné un très mauvais signal.